

Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante

# PROCES VERBAL

## du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

### 17 SEPTEMBRE 2008

**PROCES VERBAL APPROUVE AU CEVU DU 22 OCTOBRE 2008**

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est réuni en séance plénière  
le :

**Mercredi 17 septembre 2008**

A 14 heures à la Présidence de l'Université – salle du Conseil

#### COLLEGE ENSEIGNANT A ET B

##### MEMBRES PRESENTS

##### **Collège enseignants A**

M. Eric DELABAERE, M. Didier LE GALL, M. Fabrice GUERIN, Mme Isabelle RICHARD,  
Mme Geneviève MAURAS, M. Aziz BALLOUCHE, M. Serge BLONDEL.

##### **Collège enseignants B**

Mme Monique SAUNIER, Mme Michèle FAVREAU, Mme Sabine MALLET, M. Jean-René  
MORICE, M. Guillaume NICOLAS, M. Dominique JONCHERAY

#### COLLEGE ENSEIGNANT A ET B - PROCURATION

**AYANT DONNE PROCURATION** : Melle Hélène BOUCARD, Melle Sandra PALMERO.

#### COLLEGE BIATOSS

##### MEMBRES PRESENTS

Mme Monique BERNIER, Mme Brigitte BICHET, Mme Emilie BOMAL.

**EXCUSEE** : Mme Christine BEDU.

## COLLEGE ETUDIANT – TITULAIRES

### MEMBRES PRESENTS

M. Bryan COUBARD, M. Guillaume IFRAH, M. Mathieu GONOT-GASCHARD, M. Antoine MURZEAU, M. Mickael GOUIN, M. François Loïc PICHARD, M. Mickael GOUIN, Melle Chloé NETTER.

### MEMBRES ABSENTS

Melle Océane TOTO, M. Alexis COCHIN, M. Valentin BROUILLARD, M. Alix ARTHAUD, Melle Estelle BROUSSE, Melle Nolwen ROISSE, Melle Claire SERVOIN, M. Simon CLEREC.

## Collège Etudiant - PROCURATION

### ETUDIANTS AYANT DONNE PROCURATION :

Melle Emilie MOREAU à M. Mathieu GONOT-GASCHARD.

## COLLEGE PERSONNALITES EXTERIEURES

**MEMBRES PRESENTS** : Mme LANNAUD ROLLAND

**MEMBRE EXCUSE** : M. le représentant du comité d'expansion

### Sommaire :

1. Informations diverses .....	3
2. UEL .....	4
3. Création de DU :.....	8
4. Modifications de contrôle de connaissances .....	8
5. Convention : .....	10
▪ Convention de formation « agent commercial bancassurance » (IUT) : .....	10
▪ Convention de partenariat entre l'Université d'Angers (ISTIA) et l'IFTIC-SUP (Cameroun) : délocalisation du Master I Technologies Innovantes Spécialité « Innovation et Information Stratégique » .....	11
6. Approbation des procès-verbaux du 4 juin et 2 juillet 2008. ....	11

## **1. Informations diverses**

### **• Modification de l'ordre du jour**

M. Delabaere informe qu'en accord avec le Président, deux points sont retirés à l'ordre du jour :

- l'examen de la demande d'habilitation de la licence professionnelle campagne 2009 : LP : Génie Electrique pour le Bâtiment
- l'examen du DU : « Gestion des risques ».

Par contre, est rajouté l'examen de la convention de partenariat entre l'Université d'Angers (ISTIA) et l'IFTIC-SUP (Cameroun) pour la délocalisation du Master I Technologies Innovantes Spécialité « Innovation et Information Stratégique ».

### **• Départ de M. Lescure**

Il annonce également le détachement en Bulgarie de M. Lescure. On devra procéder à son remplacement au CEVU avec la mise en place d'une élection partielle. Il sera remplacé par un autre chargé de mission pour l'évaluation des formations.

### **• Bilan sur la rentrée**

Il procède à un bilan sur les inscriptions en date du 5 septembre : 2575 inscrits en 1<sup>ère</sup> année. Les chiffres sont stables. Sur l'académie de Nantes, on remarque une hausse relative sur le bac général et une baisse sur les bacheliers technologiques.

A partir de Post Bac, on peut observer une corrélation entre les vœux n°1 des étudiants et les inscriptions réelles en septembre et on peut donc déjà avoir une idée précise des inscriptions dès le début juin

### **• Le tutorat d'accueil :**

Le VP Etudiant, M. Murzeau est responsable de la mise en place du tutorat d'accueil. Cette année, il concernait 3 composantes : Lettres, Droit, Sciences. 27 tuteurs ont été recrutés et formés par M. Murzeau. La permanence de ces tuteurs va durer un mois. L'accueil des étudiants étrangers hors échange n'a pas été reconduit. Une réflexion de fond est menée sur cet aspect des choses.

### **• Réforme des bourses :**

#### **M. Delabaere décrit les grandes lignes :**

1. Augmentation du nombre de bénéficiaires d'aides sociales pour favoriser un plus grand nombre d'étudiants (avec notamment la création d'un 6ème échelon)
2. Augmentation à la rentrée 2008 de 2.5% du montant des bourses sur critères sociaux
3. Récompenser le mérite tout au long de la scolarité et favoriser la mobilité internationale (création d'une aide au mérite et d'une aide à la mobilité)

Il présente également Le Fonds National d'Aide d'Urgence (FNAU) :

Il remplace les allocations d'études et l'allocation unique d'aide d'urgence.

Il permet de répondre à des difficultés particulières comme :

- la détresse financière
- l'indépendance financière vis-à-vis de la famille
- la reprise d'études.

Il peut prendre la forme d'une aide financière ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire.

Les critères et le fonctionnement de ce fond d'urgence sont pilotés par le CROUS.

- **Offre de formation**

Les arrêtés d'habilitation pour les licences professionnelles sont publiés. Nous sommes toujours en attente des arrêtés d'habilitations pour les masters.

- **Convention**

Un modèle de convention de partenariat avec d'autres établissements est disponible sur l'intranet dans «la boîte à outil». Ce modèle rappelle les obligations légales. A la question de M. Joncheray sur le cas des conventions avec l'UCO, M. Delabaere répond que dans ce cas un pilotage de la Présidence est mis en place, avec les composantes concernées.

- **La rentrée des Européens**

Ce programme « Paroles d'Européens » est porté par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, la Mairie de Nantes participe au projet. L'objectif est de proposer les "12 progrès" que souhaitent **les jeunes d'aujourd'hui pour l'Europe de 2020/2030**. Ce programme se déroulera sur deux jours, le vendredi 10 et samedi 11 octobre 2008. Au terme de ces journées, les projets retenus seront présentés aux décideurs politiques : Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes et Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes.

- **Enquête menée par le CARTA :**

Une grande enquête sur la vie étudiante va être menée avec le CARTA impulsée par le SUMPPS et le SUAPS. Elle concernera les 1ères et 3èmes années de licence dans le cadre du contrat quadriennal. Cette enquête sera financée par la Région. Elle doit avoir lieu à partir de novembre et les premiers résultats seront disponibles à partir de mars/avril 2009.

## **2. UEL**

M. Delabaere rappelle que les inscriptions aux UEL sont obligatoires. Elles se feront à partir du module « inscriptions pédagogiques » sur l'ENT. Dans le souci d'égalité de choix pour les étudiants, une harmonisation des dates a été proposée : **du 23 septembre au 15 octobre 2008**. Il insiste sur la nécessité préalable pour les étudiants de valider leur compte ENT.

Le système informatique sera capable de gérer les interdits ainsi que les capacités d'accueil.

A Cholet, 5 APSA seront proposées. M. Delabaere est conscient que cette offre est trop limitée mais il évoque la possibilité de proposer des enseignements obligatoires qui pourront être validés comme UEL.

M. Pichard se demande où trouver des informations sur les UEL. Il regrette que le système soit basé sur « le 1<sup>er</sup> arrivé le 1<sup>er</sup> servi. »

M. Delabaere explique que les informations sur les UEL se trouveront sur le site de l'Université, le mode de validation ainsi qu'un descriptif de chaque UEL.

Il répond également à M. Morice que les matières obligatoires dans la structure des enseignements d'une filière ne pourront pas être reprise comme UEL. Il y aura un blocage au niveau de l'inscription.

Mme Favreau s'étonne que le début des cours soit prévu le 9 octobre alors que les inscriptions seront possibles jusqu'au 15 octobre. M. Delabaere explique que ce choix de dates permettra d'englober les étudiants qui s'inscrivent tardivement.

Mme Bichet précise que l'UFR Sciences arrêtera les inscriptions au 30 septembre.

M. Pichard informe qu'à l'UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé, que certaines UV fonctionnent comme les UEL mais avec des choix préférentiels.

M. Delabaere insiste sur le fait que les inscriptions se font dans le cadre d'un logiciel spécifique « APOGEE » avec ses facilités et ses contraintes. Concernant les UEL ayant deux niveaux un système de priorité pourra être mis en place avec les pré requis.

Il est conscient qu'une synthèse sera nécessaire. Un calendrier de restitution des notes devra notamment être établi toujours dans le souci d'harmonisation. Ce point sera abordé dans un prochain CEVU.

M. Le Gall s'interroge sur le cas d'un étudiant ayant échoué à une UEL qui ne serait proposé qu'au semestre 1 et 2.

M. Delabaere informe que le mode de la compensation peut jouer et qu'il faudra analyser la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> semestre.

M. Gonot Gaschard pense également qu'un ordre dans les choix serait préférable pour plus d'équité entre les étudiants.

Pour les UEL APSA M. Almaric répond effectivement que le cadrage ainsi que l'évaluation des UEL en pharmacie et médecine est différent. Les créneaux de sport sont bien identifiés. Pour les UEL obligatoires hors pharmacie et médecine un quota supérieur « maximum » a été pris en compte. Ce quota pourra évoluer pour le second semestre.

M. Pichard souhaite savoir comment les étudiants seront informés des MCC.  
M. Delabaere répond que cela est du ressort de chaque responsable de filière, le responsable devant également communiquer sur les heures et le planning des UEL.

Mme Favreau pose le problème de la double inscription. M. Delabaere confirme que les étudiants pourront prendre 2 UEL pour les semestres où ils sont inscrits. Il peut se poser le problème de planning.

Melle Netter se demande s'il y a une procédure spéciale concernant les étudiants en ERASMUS. M. Delabaere précise que dans ce cas précis, ces enseignements doivent être mentionnés dans la convention d'échange pour être validés.

M. Delabaere rappelle à l'assistance qu'il ne faut pas faire abstraction des contraintes budgétaires et d'organisation pédagogique. Chaque UEL peut avoir des objectifs pédagogiques différents.

M. Murzeau préconise plus de souplesse pour les étudiants cette année. Il s'agit d'une année d'expérimentation.

Mme Saunier pense qu'il ne faut pas perdre de vue «la dimension de plaisir» pour l'étudiant.

En réponse aux craintes de M. Pichard, M. Delabaere répond que ce fonctionnement des UEL existe déjà à l'Université du Mans depuis 4 ans sans problème particulier.

M. Delabaere propose de mettre au vote la liste des UEL APSA :

- 1 AIKIDO
- 2 ARTS DU CIRQUE
- 3 ATHLETISME
- 4 AVIRON
- 5 BADMINTON
- 6 BASKET
- 7 BOXE FRANCAISE
- 8 BOXE THAI
- 9 DANSE CLASSIQUE
- 10 DANSE CONTEMPORAINE
- 11 DANSE MODERN JAZZ
- 12 ESCALADE
- 13 FOOTBALL
- 14 FUTSAL
- 15 GOLF
- 16 HAND
- 17 JUDO
- 18 KARATE
- 19 MUSCULATION
- 20 NATATION
- 21 PLONGEE
- 22 RUGBY
- 23 SELF JUDO
- 24 SELF KARATE

- 25 TENNIS
- 26 TENNIS DE TABLE
- 27 TIR A L'ARC
- 28 VOLLEY

**Ces 28 UEL APSA sont adoptées à l'unanimité.**

Pour le pôle de Cholet est votée à l'unanimité la mise en place de 5 UEL APSA ainsi que la possibilité d'un remplacement des UEL par des enseignements disciplinaires.

A la demande de Mme Bichet sur la possibilité de créer des UEL Espagnol et Anglais renforcé, M. Ballouche répond qu'il ne faut pas que cela se substitue à la possibilité d'intégrer ces enseignements dans les maquettes, qu'elles soient proposées pour combler une lacune de conception de la maquette.

M. Delabaere propose au vote les UEL par composantes :

**UFR DROIT ECONOMIE GESTION**

- UEL 52 Droit et culture
- UEL 53 Droit international humanitaire
- UEL 55 Droit des nouvelles technologie 1
- UEL 56 Droit des nouvelles technologie 2

**Ces UEL sont adoptées à l'unanimité**

**UFR LETTRES**

- UEL31** Histoire du canada
- UEL32** Initiation à l'archéologie
- UEL33** Pratique de la langue allemande I
- UEL34** Pratique de la langue allemande II
- UEL35** Mythes et symboliques III : thématiques de l'initiation : la descente aux enfers
- UEL36** Mythes et symboliques II : thématiques de l'initiation : la descente aux enfers
- UEL37** Préparation au TOEIC
- UEL38** Géopolitique de l'Amérique du nord
- UEL39** Méthodologie des enquêtes et entretiens
- UEL40** Histoire comparée des religions 1
- UEL41** Histoire comparée des religions 2
- UEL 42** A quoi sert la psychologie ?
- UEL 43** Analyse des relations au travail (psychologie des rapports entre collègues)
- UEL 44** Presse journalisme en anglais

**Ces UEL sont adoptées à l'unanimité**

Mme Mallet souhaite savoir si la participation à Vox Campus pourra être validée comme UEL.

M. Delabaere n'a pour l'instant pas de dépôt de dossier de la part de Vox campus. Des contacts doivent être pris.

Pour Anjou Inter langues, une convention de partenariat existe déjà. M. Delabaere propose de mettre au vote la proposition suivante : Accepte-t-on le fonctionnement comme UEL des enseignements fait à Anjou interlangues ?

**Proposition mise au vote : 1 voix contre 3 abstentions, cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

### **UEL ESPACE CULTUREL**

M. Delabaere précise que pour ces UEL, il s'agit d'un engagement à l'année. L'étudiant s'inscrit en semestre pair mais participe aux ateliers dès le mois d'octobre. Ces UEL sont bien sûr gratuites et le coût est supporté par l'espace culturel.

- UEL 45** Musique : De la pratique collective à la scène
- UEL 46** Théâtre : Initiation à la pratique théâtrale
- UEL 47** Musique : De la pratique individuelle à la pratique collective
- UEL 48** Musique : Pratique et maîtrise instrumentale
- UEL 49** Théâtre : Création et mise en scène
- UEL 50** Théâtre : Scénographie (Lumière, décor et costume)

**Ces UEL sont adoptées à l'unanimité.**

### **UFR SCIENCES**

**UEL 51 NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LEURS IMPACTS SUR L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT**

**Cette UEL est adoptée à l'unanimité avec 3 abstentions.**

#### **3. Création de DU :**

- a. DIU** : «Thérapeutique Anti-Infectieuse »
- b. DIU** : « Thyroïdologie »

Ces DIU sont adoptés à l'unanimité.

#### **4. Modifications de contrôle de connaissances**

M. Delabaere informe de la parution d'un décret du 26 août 2008 concernant les modalités d'examen en licence et notamment le contrôle continu.

**Arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence** : «Le mode du contrôle continu et régulier fait l'objet d'une application prioritaire. Il est notamment proposé aux étudiants au premier et au deuxième semestre de licence».



## **IMIS ESTHUA**

L'IMIS ESTHUA propose que la licence 1 Ingénierie des services soit évaluée en contrôle continu.

M. Ballouche souhaite savoir comment l'information a été donnée aux étudiants.

M. Morice répond que ces modalités ont été approuvées par le conseil de gestion et les maquettes ont été élaborées dans ce sens.

M. Legall signale qu'à l'UFR Lettres, le contrôle continu sera également mis en place et que les étudiants ont été mis au courant de cette modalité lors des réunions de rentrée par les responsables pédagogiques.

M. Delabaere souhaite un équilibre entre les unités et que le contrôle continu se fasse de manière régulière.

M. Ifrah considère que les étudiants vont se retrouver dans un contexte « hyper encadré et donc de déresponsabilisation ».

M. Delabaere explique que ce contrôle continu pourra prendre différentes formes suivant les pratiques pédagogiques : oral projet...

M. Coubard se demande si un examen final sera mis en place pour les dispensés d'assiduité.

M. Gonot Gaschard estime que ce mode d'évaluation rend l'étudiant beaucoup moins autonome.

Melle Netter regrette que le contrôle continu supprime le mode d'évaluation sur 4 heures (devoir sur table).

Mme Saunier rappelle que l'Université a pour mission de réduire l'échec en licence. Le pourcentage d'échec en licence 1 et 2 reste élevé.

M. Pichard estime que l'université ne doit pas être coupable des échecs, il faut plutôt se tourner vers le lycée.

M. Morice insiste sur la mise en place d'une stratégie de communication entre le lycée et l'université.

Les élus étudiants de la Fé2 A proposent une motion justifiant leur vote contre la mise en place du contrôle continu et donc des modifications du contrôle de connaissance de la L1 ingénierie des services.

## MOTION DE LA FÉ2A

### **MCC L1 ESTHUA : justification de vote**

Les élus étudiants de la Fé2A voteront contre les modifications du contrôle des connaissances de la L1 portée par l'ESTHUA en raison de la mise en place d'un contrôle continu posant un certain nombre de questions sur la façon de concevoir la formation des étudiants et une mise en place pratique mal définie.

M. Delabaere propose un vote sur les modifications de contrôle de connaissance :

- **L1 Ingénierie des Services** : modifications adoptées à l'unanimité avec 6 votes contre.
- **LP Management des Etablissement Equestres** : modifications adoptées à l'unanimité.
- **Magistère** : modifications adoptées à l'unanimité.

### **UFR SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET INGENIERIE DE LA SANTE**

Cursus Pharmacie : de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> année : adoptées à l'unanimité

#### **UFR SCIENCES :**

L2 Sciences, Technologie, Santé

L3 Sciences, Technologie, Santé

M1 Ecologie Environnement Parcours Altérations des Systèmes Biologiques

M1 Ecologie Environnement parcours Ecologie et Biologie des Populations.

**Ces modalités sont adoptées à l'unanimité.**

M1 Physiques : modalités adoptées avec 2 contre et 5 abstentions.

Concernant le **MASTER STIS**, un vote défavorable a été émis par le conseil de l'UFR Sciences.

M. Delabaere met au vote ces modalités. Le CEVU émet un vote défavorable avec 18 voix contre et 2 abstentions.

#### **5. Convention :**

- ***Convention de formation « agent commercial bancassurance » (IUT) :***

M. Cledy présente cette convention : il s'agit d'une formation organisée dans le cadre de la formation continue, basée sur un contrat de professionnalisation. 20 universités ont signé une convention du même type. A Angers, 10 heures de formation complémentaires ont été rajoutées. Cette formation concernera 10 stagiaires, salariés au crédit agricole.

M. Delabaere met au vote cette convention, elle est approuvée avec 4 abstentions.

- **Convention de partenariat entre l'Université d'Angers (ISTIA) et l'IFTIC-SUP (Cameroun) : délocalisation du Master I Technologies Innovantes Spécialité « Innovation et Information Stratégique »**

Cette convention prend effet le 1<sup>er</sup> septembre. La convention ayant été transmise très tardivement à M. Delabaere, les membres du CEVU reçoivent la convention en séance.

M. Pichard fait remarquer que les tarifs sont déjà en ligne sur le site de l'IFTIC-SUP. Les membres du CEVU souhaitent que l'étude des conventions de partenariat soit anticipée afin de ne pas se retrouver devant le fait accompli.

M. Ballouche réaffirme sa position personnelle. Il estime inadmissible que l'assemblée donne son avis sur quelque chose de déjà acquis.

Mme Bichet fait remarquer également la nécessité d'un cadrage notamment pour le délai d'envoi des conventions pour étude dans les assemblées.

M. Delabaere annonce qu'une « charte pour la délocalisation des enseignements » est à l'étude à la CPU et que les problèmes évoqués seront à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

M. Guérin rappelle que ce projet de convention a été conclu récemment. Il s'agit de délocaliser la 1<sup>ère</sup> année. Il précise également que les collègues du Cameroun sont au courant du risque existant. L'IFTIC-SUP fait parti d'un réseau d'Ecole dans le Maghreb et l'Afrique noire.

Cette convention est mise au vote. Il en résulte : 12 refus de vote et 5 abstentions.

#### **6. Approbation des procès-verbaux du 4 juin et 2 juillet 2008.**

Les procès verbaux sont approuvés à l'unanimité.

M. Le Vice Président du CEVU

Eric Delabaere



Mme La Directrice de la DEVE

Brigitte Brault

